

## Suivi des recommandations du vérificateur général émises de 2008 à 2012 - Statut VG "Non-Réglé"

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
<b>Rapport : Gestion des demandes de travail (GDT) (OR-08-14 A et B)</b>							
2008	3.4b	Rapports de gestion et mécanismes de reddition de comptes	3.4 Rapports de gestion et mécanismes de reddition de comptes (page 24 du rapport de vérification) Compte tenu de la priorité de l'administration municipale à l'égard de la prestation de services, nous recommandons à la Direction générale de prévoir au mandat de l'instance désignée (fiduciaire) d'inclure à son plan d'action : 'l'élaboration de fonctionnalités permettant de mesurer les délais de traitement pour qu'un suivi adéquat puisse être réalisé par les usagers et que des rapports de gestion utiles à la prise de décision soient intégrés au GDT; l'établissement d'autres indicateurs de rendement permettant également de mesurer et d'évaluer la prestation de services liée à la charge de travail courante des travaux publics.	Concertation des arrondissements	En cours	Non réglé	Le GDT (Gestion des Demandes de Travail) est un système élaboré à l'intention des arrondissements pour la gestion de dossiers relevant de leurs compétences, et qu'ils ont le choix d'utiliser ou non. Les arrondissements ne souhaitent pas donner suite à ces recommandations de développement du GDT
2008	3.4*		3.4 Rapports de gestion et mécanismes de reddition de comptes (recommandation page 25 du rapport de vérification) Nous recommandons au Service des communications et des relations avec les citoyens de mettre en place des mécanismes de validation appropriés de la fiabilité des informations apparaissant au tableau de bord, afin de permettre à l'administration municipale de disposer du portrait fidèle de la situation à l'égard de la prestation de services.		En cours	Non réglé	
<b>Rapport : Gestion des sols contaminés (OR-08-23 A)</b>							
2008	3.2.1	Mise à jour de la carte des incidences (niveau de contamination potentielle)	Nous recommandons à la Division de la planification et du suivi environnemental du SITE d'effectuer les évaluations nécessaires et de statuer sur le processus à instaurer en vue d'assurer la mise à jour périodique de la carte des incidences. (Recommandation page 17 du rapport de vérification)	Environnement	En cours	Non réglé	Carte des incidences n'a pas été refaite; l'élaboration du passif environnemental pour 2015 permettra d'atteindre l'objectif visé par la recommandation
<b>Rapport: SHDM - Gestion de projets (OR-09-02-1)</b>							
2009	3.1.1B	Plan stratégique 2008-2010	Plan stratégique 2008-2010 (page 7 du rapport de vérification) De plus, nous recommandons à la Direction générale d'entreprendre des démarches en vue de revoir le protocole d'entente entre la Ville et la SHDM, afin de prévoir la mise à jour annuelle du plan d'affaires triennal ainsi que son adoption par le conseil municipal.	SHDM	Réglé	Non réglé	La planification stratégique 2012-2014 a été déposée au CE en mars 2012; la recommandation sera prise en considération lors du prochain renouvellement de l'entente

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
<b>Rapport: Projet faubourg Contrecoeur (OR-09-02 A à D)</b>							
2009	3.5B	Reddition de comptes (mandat)	Le comité de direction conjoint Ville-SHDM mis en place pour assurer la gestion du dossier Contrecoeur a amorcé ses rencontres en février 2009. Prochainement, il devra préciser son rôle, son mode de fonctionnement ainsi que son processus de reddition de comptes. Advenant que la reddition de comptes envisagée par le comité ne rejoigne pas les préoccupations de la Ville, le responsable de ce projet ou toute autre unité administrative désignée par la Direction générale devra produire un rapport de gestion qui contiendra tous les éléments pertinents démontrant dans quelle mesure les coûts et les échéanciers prévus ont été respectés.	Gestion et planification immobilière	En cours	Non réglé	Le dossier du Faubourg Contrecoeur a été porté devant les tribunaux et a récemment fait l'objet d'une entente hors-cour. Le service analysera les suites éventuelles à donner.
2009	3.2A	Disposition du site Contrecoeur	Nous recommandons au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine d'obtenir les documents appropriés de tous les coûts défalqués du prix de vente, de s'assurer de leur pertinence et, s'il y a lieu, d'entreprendre les démarches requises pour recevoir les sommes dues afin d'optimiser les revenus de la Ville à la suite de cette transaction.		Reporté	Non réglé	
2009	3.2C		Nous recommandons au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de concert avec le Service des affaires corporatives, de s'assurer que toutes les dispositions prévues à l'acte de vente intervenu entre la Ville de Montréal et la Société d'habitation et de développement de Montréal soient respectées afin de réaliser ce projet conformément aux conditions prévues par la Ville.		Reporté	Non réglé	
<b>Rapport : Gestion des contrats d'honoraires professionnels (OR-09-04)</b>							
2009	3.3A	Approbation des propositions reçues des firmes dans les contrats ouverts (SCARM)	(p.26 du rapport de vérification) Afin d'assurer un contrôle rigoureux et une plus grande transparence en regard de l'utilisation des sommes prévues aux contrats ouverts, nous recommandons à la Direction générale d'élaborer un encadrement administratif prévoyant : La transmission, par écrit, d'une demande de services aux firmes; La réception de propositions écrites par les firmes; La comparaison des propositions reçues avec le coût estimé des honoraires professionnels préalablement établi ainsi que la documentation de l'analyse effectuée; Les actions à entreprendre lorsque l'écart constaté entre le coût estimé des honoraires professionnels et la proposition reçue dépasse un seuil identifié comme étant acceptable; Les niveaux d'autorité requis pour l'autorisation des mandats et des dépenses y afférentes, en fonction de limites monétaires établies.	Direction générale adjointe - services institutionnels	Réglé	Non réglé	La directive C-RM-APP-D-14-001 couvrant l'ensemble des points soulevés par la recommandation 3.1 et a été approuvée le 27 mai 2014 par la DG et a récemment été remplacée, avec des modifications mineures, par la directive C-RM-DG-D-15-001.
2009	3.3B		(p.27 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction générale d'entreprendre les démarches nécessaires afin que des contrôles systématiques soient intégrés à l'application SIMON, permettant d'obtenir l'assurance que la valeur d'un contrat ouvert de type contrat-cadre, approuvé par les instances, ne puisse être outrepassée.		Réglé	Non réglé	Avec l'implantation du système iProc les agents d'approvisionnement disposent de mécanismes de contrôle

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
<b>Rapport : Gestion de la flotte de véhicules (OR-09-08 A à F)</b>							
2009	3,1	Mise en place du CSP-MRA	Nous recommandons à la Direction du matériel roulant et des ateliers, de concert avec les unités administratives concernées, de conclure une entente qui devra inclure tous les éléments pertinents devant régir leurs relations d'affaires afin de disposer d'un cadre de référence qui facilitera l'exercice de leurs responsabilités respectives.	Matériel roulant et ateliers	En cours	Non réglé	Actuellement, le modèle d'affaires du CSP est remis en question ainsi que la facturation.
2009	3,3 A	Budget	Nous recommandons à la Direction du matériel roulant et des ateliers d'évaluer l'impact des mesures de redressement prévues, de s'assurer qu'elles permettent de remédier à la situation et, s'il y a lieu, d'examiner les mesures additionnelles qui pourraient être prises afin d'assurer l'équilibre budgétaire anticipé. Ces mesures pourraient, entre autres, porter sur la révision de ses services et sur la sensibilisation auprès du directeur général et des unités d'affaires des impacts organisationnels que pourrait entraîner une érosion continue du volume d'affaires.		En cours	Non réglé	Le modèle du CSP est requestionné ainsi que la facturation.
2009	3,3 C		Nous recommandons à la Direction du matériel roulant et des ateliers de s'assurer de la justesse de sa tarification en considérant tous les facteurs pertinents et en tenant compte des demandes de sa clientèle afin de déterminer une tarification compétitive qui lui permettra de recouvrer l'ensemble de ses coûts.		Reporté	Non réglé	Certains éléments de tarification ont été révisés; tel que mentionné plus haut, le modèle d'affaires et la facturation doivent être revus
2009	3,5,5 B	Mesure du temps, qualité des travaux et satisfaction de la clientèle	Compte tenu des résultats obtenus, nous recommandons à la Direction du matériel roulant et des ateliers d'élaborer un plan d'action approprié en considérant les besoins exprimés par sa clientèle en vue de développer des stratégies qui lui permettront d'améliorer son volume d'affaires.		Réglé	Non réglé	
2009	3,5,6 A	Ententes de services entre le SSIM et le CSP-MRA	Nous recommandons à la Direction du matériel roulant et des ateliers d'adapter ses processus d'affaires reliés aux réparations et à l'entretien des véhicules d'incendie au regard des meilleures pratiques de l'industrie en vue d'optimiser son mode de fonctionnement.		En cours	Non réglé	En 2015, nous participerons au balisage de l'OMBI (Ontario Municipal Benchmarking Initiative).
2009	3,5,6 B		À la lumière de ces améliorations, nous recommandons à la Direction du matériel roulant et des ateliers de revoir, de concert avec le Service de sécurité incendie de Montréal, le contenu de l'entente, particulièrement : a)En établissant de nouveaux paramètres, autant en ce qui concerne les objectifs de performance que les coûts, pour mieux refléter la nouvelle réalité des opérations; b)En apportant des précisions sur certaines clauses contractuelles spécifiques (gestion des estimations, rapports de gestion, délais d'immobilisations des véhicules, etc.) afin d'éliminer certaines ambiguïtés; en vue de favoriser un cadre financier conforme aux attentes des deux parties.		En cours	Non réglé	Un chantier d'amélioration de la planification est en cours en 2015 afin d'augmenter la performance de l'entretien.
2009	3.10b	Facturation entretien et réparation - fournisseurs externes	(Recommandation page 29 du rapport de vérification) Nous recommandons à l'arrondissement de prendre les dispositions nécessaires pour compiler par véhicules les coûts d'entretien et de réparations effectués par les fournisseurs externes afin de disposer des renseignements utiles à une prise de décision éclairée.		Rosemont-Petite-Patrie	En cours	Non réglé

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
2009	3,2	Mission et objectifs	(Recommandation page 8 du rapport de vérification) Nous recommandons à la direction de l'arrondissement qu'elle demande aux directions concernées d'indiquer clairement dans leur mission leur rôle en tant que gestionnaire de la flotte de véhicules et de développer des objectifs mesurables supportés par des indicateurs de performance qui permettront de canaliser les efforts du personnel en vue d'atteindre les résultats visés.	Rosemont-Petite-Patrie	En cours	Non réglé	Indicateurs de performance en élaboration
2009	3,3	Système d'information de gestion et reddition de comptes	(Recommandation page 10 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction des services administratifs de l'arrondissement d'exercer un suivi auprès du CSP-MRA pour que les fonctionnalités requises du système MIR soient développées, et d'effectuer des représentations pour que le suivi de l'entretien et des réparations des véhicules entretenus par les fournisseurs externes soit intégré à ce système afin de permettre la production de rapports de gestion pertinents qui favorisent une prise de décision éclairée et ainsi améliorer la gestion de la flotte de véhicules.		Réglé	Non réglé	L'arrondissement a accès au système MIR; méthode de comptabilisation des dépenses internes (MIR) et externes (SIMON) en élaboration
2009	3.5.1a	Acquisition	Nous recommandons à la Direction des services administratifs, de concert avec les autres unités administratives, d'établir un plan directeur qui inclurait l'ensemble des éléments pertinents sur la flotte de véhicules afin de refléter les orientations de l'arrondissement et lui permettre de faire les choix appropriés (acquisition, location, mise au rancart) au moment opportun.		Réglé	Non réglé	Plan de remplacement du parc automobile a été produit et bonifié pour l'élaboration du PTI d'acquisition des véhicules 2013-2015
2009	3.9b	Approvisionnement, distribution et conciliation du carburant	(Recommandation page 27 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction des travaux publics de compiler des statistiques sur l'utilisation du diesel coloré pour les moteurs fixes de l'arrondissement afin de contrôler leur consommation.		Réglé	Non réglé	L'arrondissement est en mesure de connaître la quantité de diesel coloré utilisée
<b>Rapport : Vente du terrain du site Marc-Aurèle Fortin (OR-10-08)</b>							
2009	3.1.1B	Établissement de la valeur marchande et informations divulguées au comité exécutif	De plus, afin que le comité exécutif puisse disposer d'une information complète au moment de donner l'autorisation d'aller en appel de propositions et d'approuver un montant de mise à prix, nous recommandons à la Direction stratégies et transactions immobilières de refléter dans les dossiers décisionnels : la juste valeur marchande; le coût d'origine du terrain visé; l'évaluation municipale.	Gestion et planification immobilière	En cours	Non réglé	L'ensemble des processus et procédures de transactions immobilières a été révisé dans le cadre d'une démarche d'optimisation réalisée avec le soutien professionnel de la firme RCGT: les correctifs ont été apportés, les nouvelles directives ont été mises en place à l'automne 2014 et sont maintenant appliquées.
2009	3.1.2A	Choix du promoteur et informations divulguées aux instances	Nous recommandons à la Direction stratégies et transactions immobilières de revoir la pondération lors de l'établissement de la grille d'évaluation des offres reçues dans le cadre d'appels publics de propositions afin de permettre le rejet d'une proposition dont la note de passage serait inacceptable à l'égard de la capacité financière		En cours	Non réglé	
2009	3.1.2B		Nous recommandons à la Direction stratégies et transactions immobilières de conserver dans ses dossiers les documents démontrant l'évaluation chiffrée de l'analyse des propositions conformément aux critères de sélection prévus au cahier d'appel de propositions afin d'être en mesure de justifier la recommandation du choix d'un proposant.		En cours	Non réglé	

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
2009	3.1.2C	Choix du promoteur et informations divulguées aux instances	Afin que le comité exécutif soit en mesure de prendre une décision éclairée concernant le choix de la proposition retenue à la suite d'un processus d'appel public de propositions, nous recommandons à la Direction stratégies et transactions immobilières de divulguer dans les sommaires décisionnels qu'il prépare, tous les renseignements pertinents dont il dispose, incluant : toute dérogation au processus habituel menant au choix d'un proposant dans le cadre d'un appel public de proposition; les résultats obtenus à la suite de l'analyse des propositions conformes en accord avec les critères d'évaluation retenus; une analyse financière démontrant les flux monétaires pour la Ville sur la durée du projet.	Gestion et planification immobilière	En cours	Non réglé	L'ensemble des processus et procédures de transactions immobilières a été révisé dans le cadre d'une démarche d'optimisation réalisée avec le soutien professionnel de la firme RCGT: les correctifs ont été apportés, les nouvelles directives ont été mises en place à l'automne 2014 et sont maintenant appliquées.
2009	3.1.2D		Nous recommandons au SMVTP de se conformer aux dispositions prévues dans les documents d'appels publics de propositions, particulièrement lorsqu'il s'agit d'obtenir une approbation par l'autorité requise		En cours	Non réglé	
2009	3,2	Approbation de l'accord de développement	Afin de permettre une prise de décision éclairée par le conseil municipal, au moment d'approuver un accord de développement, nous recommandons à la Direction stratégies et transactions immobilières de divulguer tous les faits nouveaux importants, survenus depuis le choix du proposant et susceptibles d'affecter l'analyse financière dans l'intervalle.		En cours	Non réglé	
<b>Rapport : Acquisition de biens et services (TI-08-06 A et B)</b>							
2009	6,1	La problématique des petites commandes	Nous recommandons que la Direction de l'approvisionnement examine la pertinence d'évaluer, conjointement avec le Service des finances, les coûts du processus de traitement des commandes ainsi que la justification économique d'implanter ou de généraliser les mesures permettant de réduire le volume des petits achats.	Finances	En cours	Non réglé	Plusieurs actions ont été posées par le serv. de l'approvisionnement. Le VG considère d'ailleurs la recommand. 6,1 réglée pour ce service
<b>Rapport : Projet d'impartition des services de télécommunications (TI-09-01 A à F)</b>							
2009	3.4.1A	Priorisation des objectifs de l'impartition	Nous recommandons à la Direction générale de statuer sur les objectifs d'impartition à prioriser.	Technologies de l'information	En cours	Non réglé	Recommandation n'est plus pertinente en 2015; par ailleurs VG a effectué un audit de suivi sur ce dossier en 2014

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
<b>Rapport : Installations et infrastructures - Société du parc Jean-Drapeau (OR-09-17 A et B)</b>							
2009	3.2B	Mise aux normes et à niveau des installations et des infrastructures (SQV)	(pages 16 et 17 du rapport de vérification) Afin de favoriser une prise de décision éclairée en regard de la mise aux normes et à niveau des infrastructures et des installations actuelles tout en coordonnant, au moment opportun, les interventions prévues au plan de développement qui sera adopté pour le parc Jean-Drapeau, nous recommandons : À la Direction générale : d'obtenir, de chacune des unités d'affaires concernées (SITE, SMVTP, arrondissement de Ville-Marie et CSE), un diagnostic précis illustrant l'état actuel des infrastructures (réseau d'aqueduc et d'égout, réseau routier et ponts, réseau électrique) ainsi que les risques qu'elles comportent pour les usagers et pour la tenue des événements,	Direction générale adjointe - Qualité de vie	Réglé	Non réglé	Nous confirmons avoir reçu un diagnostic exhaustif sur la mise aux normes et à niveau des infrastructures et des installations à la fin du mois de juillet 2014. Ce diagnostic provient de la SPJD.
2009	3.2C		(pages 16 et 17 du rapport de vérification) Afin de favoriser une prise de décision éclairée en regard de la mise aux normes et à niveau des infrastructures et des installations actuelles tout en coordonnant, au moment opportun, les interventions prévues au plan de développement qui sera adopté pour le parc Jean-Drapeau, nous recommandons : À la Direction générale : d'obtenir de chacune des unités d'affaires concernées qu'elles identifient la nature des travaux requis et procèdent à l'estimation des coûts afférents en fonction du diagnostic qui aura été établi et du plan de développement prévu pour le parc Jean-Drapeau,		Réglé	Non réglé	
<b>Rapport : Estimation des coûts (OR-11-006-01)</b>							
2011	3.1.1A	Détermination des quantités	3.1.1 Détermination des quantités (page 11 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction des travaux publics de prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la documentation supportant l'établissement des quantités des items figurant sur les estimations détaillées ainsi que le degré de précision avec lequel elles sont établies afin de favoriser une plus grande fiabilité des données.	Infrastructures, voirie, transport	En cours	Non réglé	La méthode de travail afin de déterminer les quantités a été établie; à venir - directive interne
2011	3.1.2 A	Détermination des prix unitaires	3.1.2 Détermination des prix unitaires (page 15 du rapport de vérification) Nous recommandons à la Direction des travaux publics de prendre les mesures qui s'imposent pour : uniformiser les façons de faire entre les différentes sections de la Division conception et réalisation des travaux; afin d'être en mesure de démontrer la rigueur et, par voie de conséquence, la fiabilité des estimations détaillées des coûts.	Infrastructures, voirie, transport	Réglé	Non réglé	La DI considère que sa méthode d'estimation des coûts utilisée dans la division de la conception des travaux est satisfaisante. Tel que déjà indiqué, cette estimation n'est pas utilisée comme aide à la décision pour les octrois de contrat. C'est l'estimation de la DEC qui est utilisée.
2011	3.1.2B		Nous recommandons à la Direction des travaux publics de prendre les mesures qui s'imposent pour : documenter les calculs et les hypothèses posés lors de la détermination des prix unitaires selon la méthode utilisée; afin d'être en mesure de démontrer la rigueur et, par voie de conséquence, la fiabilité des estimations détaillées des coûts.		Réglé	Non réglé	

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
<b>Rapport : Gestion des matières dangereuses (OR11-006-16 A à D)</b>							
2011	3.2.1	Plans de mesures d'urgence dans les édifices municipaux (SCARM - Immeuble)	3.2.1 Plans de mesures d'urgence dans les édifices municipaux (page 25 du rapport de vérification) Afin de protéger adéquatement la sécurité des employés et de la population en cas d'incendie dans les édifices municipaux, nous recommandons à la Direction générale de désigner une unité responsable: ·de veiller au bon fonctionnement d'un système permettant de s'assurer que les services centraux et les arrondissements produisent des plans de mesure d'urgence et entreprennent les démarches nécessaires pour en obtenir les approbations requises; ·de lui rendre compte périodiquement sur le degré de conformité de la Ville à la réglementation en vigueur à l'égard des plans de mesure d'urgence.	Gestion et planification immobilière	En cours	Non réglé	Une politique et une directive sur la sécurité dans les édifices municipaux ont été mises en place en mars 2014; le plan d'action a été établi; suivi en cours.
<b>Rapport : Application du règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements (OR11-006-17 A à G)</b>							
2011	3.2B	Suivi des activités	Dans l'objectif de ne pas atténuer la crédibilité des avis de non-conformité signifiés aux contrevenants et d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des correctifs demandés, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les dispositions requises pour que, à l'échéance des délais consentis aux contrevenants, les inspecteurs réalisent promptement un suivi à une date rapprochée.	Sud-Ouest	Réglé	Non réglé	Nettoyage annuel des dossiers dans le système Oracle ; nouveaux outils en développement sur modèle développé par Ville-Marie .
2011	3,3	Objectifs, indicateurs de performance et mécanismes de reddition de comptes	En vue d'évaluer la performance des activités entourant l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : d'établir des objectifs énoncés en termes mesurables et supportés par des indicateurs de performance; de rendre compte périodiquement des résultats atteints à l'égard de chacun de ces objectifs de façon à ce qu'il puisse être possible d'évaluer, sur une base comparative, l'évolution de la situation et ainsi favoriser une prise de décisions éclairée quant aux mesures correctives à apporter.		Réglé	Non réglé	Production et maintien de tableau, production d'un rapport annuel pour l'ensemble de la direction DAUP. L'arrondissement est à finaliser la signature d'un protocole d'entente avec le CSSS pour les logements insalubres. Nous avons un partenariat avec la Direction de l'habitation pour tous nos cas lourds.
2011	3.1C	Identification des logements locatifs problématiques sur le territoire montréalais et stratégie d'intervention	De plus, dans l'objectif d'intensifier la portée d'application dudit règlement, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de procéder aux analyses jugées nécessaires en vue de réévaluer leur stratégie d'intervention de façon à y intégrer des mesures telles que l'implantation d'un programme d'inspections préventives, l'instauration de mesures de suivi en continu visant à s'assurer que les logements demeurent salubres ou encore l'instauration de modes de financement des coûts associés aux interventions.	Ville-Marie	En cours	Non réglé	Entente conclue avec Direction de l'Habitation pour intervention ciblées sur 7 bâtiments à risque; 5 bâtiments inspectées, deux à faire en 2015

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
2011	3.2C	Suivi des activités	Dans l'objectif de ne pas atténuer la crédibilité des avis de non-conformité signifiés aux contrevenants et d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des correctifs demandés, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de prendre les dispositions requises pour que, à l'échéance des délais consentis aux contrevenants, les inspecteurs réalisent promptement un suivi à une date rapprochée.	Ville-Marie	Réglé	Non réglé	Directive concernant le suivi de dossiers (ouverture et fermeture), discussions lors des statutaires et gestion des charges de travail
2011	3.3A	Objectifs, indicateurs de performance et mécanismes de reddition de comptes	En vue d'évaluer la performance des activités entourant l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : d'établir des objectifs énoncés en termes mesurables et supportés par des indicateurs de performance;		Réglé	Non réglé	Objectifs quantitatifs fixés et suivi des performances des dossiers en logement effectué
2011	3.3B	Objectifs, indicateurs de performance et mécanismes de reddition de comptes	En vue d'évaluer la performance des activités entourant l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension : de rendre compte périodiquement des résultats atteints à l'égard de chacun de ces objectifs de façon à ce qu'il puisse être possible d'évaluer, sur une base comparative, l'évolution de la situation et ainsi favoriser une prise de décisions éclairée quant aux mesures correctives à apporter.		Réglé	Non réglé	Rubrique "Salubrité" ajoutée au rapport d'activité annuel produit par la DAUSE Arr. Ville-Marie
2011	3.1A	Identification des logements locatifs problématiques sur le territoire montréalais et stratégie d'intervention	Afin qu'il puisse être possible d'orienter les interventions vers les priorités et ultimement de pouvoir évaluer dans le temps l'efficacité des mesures prises pour assurer l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, conjointement avec la Direction de l'habitation : de prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'en arriver à disposer d'un portrait complet et à jour identifiant la localisation des logements problématiques sur leur territoire respectif ainsi que la nature des problèmes de salubrité ou de sécurité qui y sévissent;	Montréal-Nord	En cours	Non réglé	Portrait complété et mis à jour annuellement; à venir - Analyse fine des problématiques rencontrées dans les 11 logements et plus en cours
2011	3.1B	Identification des logements locatifs problématiques sur le territoire montréalais et stratégie d'intervention	Afin qu'il puisse être possible d'orienter les interventions vers les priorités et ultimement de pouvoir évaluer dans le temps l'efficacité des mesures prises pour assurer l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, conjointement avec la Direction de l'habitation : d'obtenir et de mettre à jour, sur une base régulière, les informations détenues par d'autres unités d'affaires de la Ville en regard de l'état des bâtiments identifiés comme étant non sécuritaires ou en mauvaise condition.	Montréal-Nord	Réglé	Non réglé	Mode de collaboration continue avec le SIM; information régulière sur cas problématiques identifiés et signalisation des bâtiments dangereux et des bâtiments vacants. De plus, des rencontres sont organisées au moins deux fois par année entre la division des permis et inspections.

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
2011	3.1C	Identification des logements locatifs problématiques sur le territoire montréalais et stratégie d'intervention	Afin qu'il puisse être possible d'orienter les interventions vers les priorités et ultimement de pouvoir évaluer dans le temps l'efficacité des mesures prises pour assurer l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, conjointement avec la Direction de l'habitation : d'obtenir et de mettre à jour, sur une base régulière, les informations détenues par d'autres unités d'affaires de la Ville en regard de l'état des bâtiments identifiés comme étant non sécuritaires ou en mauvaise condition.	Montréal-Nord	Réglé	Non réglé	Mode de collaboration continue avec le SIM; information régulière sur cas problématiques identifiés et signalisation des bâtiments dangereux et des bâtiments vacants. De plus, des rencontres sont organisées au moins deux fois par année entre la division des permis et inspections.
2011	3.1D	3.1 Identification des logements locatifs problématiques sur le territoire montréalais et stratégie d'intervention	De plus, dans l'objectif d'intensifier la portée d'application dudit règlement, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de procéder aux analyses jugées nécessaires en vue de réévaluer leur stratégie d'intervention de façon à y intégrer des mesures telles que l'implantation d'un programme d'inspections préventives, l'instauration de mesures de suivi en continu visant à s'assurer que les logements demeurent salubres ou encore l'instauration de modes de financement des coûts associés aux interventions.		En cours	Non réglé	Affectation d'un inspecteur désigné pour la coordination des inspections préventives et implantation d'un mécanisme uniforme de suivi des inspections, par le biais d'une ressource spécifiquement dédiée à la salubrité; à venir - Identification des bâtiments ciblés et attribution de quotas aux inspecteurs
2011	3.2A	Suivi des activités	En vue de favoriser un meilleur encadrement des activités et d'inciter la mise en œuvre rapide des correctifs demandés, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de se doter de directives claires visant à : guider les inspecteurs quant à l'établissement de délais raisonnables et réalistes à consentir pour que le contrevenant apporte les correctifs demandés; déterminer les balises à l'intérieur desquelles il pourra être opportun de délivrer un constat d'infraction plutôt que de consentir un délai supplémentaire au contrevenant.		En cours	Non réglé	L'examen des délais d'exigence de travaux a été effectué et jugé réaliste; à venir- La rédaction du manuel est reporté, en attente des résultats des procédures en cours
2011	3.2B		Dans l'objectif de ne pas atténuer la crédibilité des avis de non-conformité signifiés aux contrevenants et d'assurer un suivi rigoureux de la mise en œuvre des correctifs demandés, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension de prendre les dispositions requises pour que, à l'échéance des délais consentis aux contrevenants, les inspecteurs réalisent promptement un suivi à une date rapprochée.		Réglé	Non réglé	La formation sur l'utilisation du système de gestion est systématiquement donnée aux nouveaux employés. Les délais prescrits dans Oracle sont rigoureusement respectés

Année	No	Titre	Détail	Serv. Resp.	Stat. Adm	Stat. VG	Remarques
2011	3.2D	Suivi des activités	Afin qu'il puisse être possible pour les gestionnaires responsables de l'activité d'assurer une vigie plus serrée du déroulement des opérations et de repérer les dossiers pour lesquels le suivi est déficient, nous recommandons également à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension de prendre les dispositions nécessaires : pour inciter les inspecteurs à remplir, dans l'application informatisée, le champ intitulé « prévu » permettant d'inscrire la date du prochain suivi requis au terme de l'échéance d'un délai antérieurement consenti au contrevenant; pour réitérer, auprès des inspecteurs, l'importance d'enregistrer promptement dans l'application informatisée utilisée la fermeture des dossiers lorsque ceux-ci sont réglés, afin de ne pas allonger inutilement les délais de résolution;	Montréal-Nord	Réglé	Non réglé	Les mesures ont été mises en place afin d'assurer, pour chaque dossier d'inspection, la documentation la plus exhaustive possible dans le registre informatisé: détail des inspections, relation détaillée des discussions et rencontres avec plaignants et contrevenants, inscription des dates d'échéances et de de suivi. Le chef de division valide les démarches d'inspection et de suivi avec les inspecteurs affectés aux dossiers
2011	3.3A	Objectifs, indicateurs de performance et mécanismes de reddition de comptes	En vue d'évaluer la performance des activités entourant l'application du Règlement sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements, nous recommandons à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements de Ville-Marie, de Montréal-Nord, du Sud-Ouest et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension : d'établir des objectifs énoncés en termes mesurables et supportés par des indicateurs de performance;		Reporté	Non réglé	Modification au plan d'action initial : désignation d'un inspecteur spécifiquement affecté aux questions relatives à la salubrité et à l'entretien qui agit aussi comme conseil auprès de l'ensemble de l'équipe; à venir-détermination précise des cibles par quartier et par inspecteurs, rédaction de la directive
<b>Rapport : Principe d'auto-assurance à la Ville de Montréal (OR-12-006-27)</b>							
2011	3,1	Existence d'une analyse coûts-avantages de l'option retenue en matière d'assurance ou d'auto-assurance des risques	Afin de lui permettre de confirmer, avec des informations probantes à l'appui, que l'option actuellement retenue de s'auto-assurer est toujours la solution la plus économique pour la Ville en fonction des risques qui la caractérisent, nous recommandons à la Direction générale : d'évaluer la pertinence de réaliser une analyse coûts-avantages et d'en documenter les résultats; de désigner, le cas échéant, l'unité d'affaires qui sera responsable de prendre les dispositions nécessaires à la réalisation d'une telle analyse et d'en rendre compte.	Finances	Réglé	Non réglé	Le Service des finances a procédé à une analyse comparative des villes de Laval, Longueuil et Québec. Suite à cette analyse il a été décidé de ne pas aller de l'avant avec la demande.